

Compte-rendu de l'audience du 01/02/2018 avec le DI de PACA Corse

Faisant suite à la demande de Solidaires Méditerranée, le directeur interrégional, accompagné de son adjoint et du secrétaire général de la DI, nous a accordé le 1er février 2018 une audience syndicale. Au cours de l'entretien, qui a duré plus de deux heures, les points suivants ont été évoqués :

La question du gilet pare balles lourd

Alertés par les collègues de la brigade de Gap, qui ont couché leurs inquiétudes sur le cahier SST (santé et sécurité au travail, ex cahier hygiène et sécurité), au sujet de l'équipement lié à l'arrivée du HK dans leur brigade, nous avons relayé cette question auprès du DI. Les craintes des collègues relèvent à la fois de la santé, de la sécurité et de l'hygiène.

Réponse du DI : les agents et plusieurs OS ont appelé de leurs vœux l'arrivée de l'arme longue dans les brigades des douanes. Il est difficile aujourd'hui de réclamer sa suppression. La DG a d'ors et déjà adapté sa doctrine pour rendre plus aisée l'utilisation du HK. Il rappelle que nous sommes en plan Vigipirate renforcé et que par conséquent les collègues doivent obligatoirement être porteurs du gilet porte plaque lors des services avec HK. D'après les préconisations de l'officier tir et sécurité de la DI, le HK devra tourner toutes les 20 à 30 minutes. M. SAVARY nous informe que toutes les DI ont fait remonter les problèmes liés au port de l'arme longue à la DG. Pour l'instant, il ne peut rien faire de plus.

Le statut de restructurés des agents du CLI de Marseille et le calibrage des effectifs de référence du CODT

Interrogé par Solidaires Douanes lors du CTR du 29/01/2018, le DG a fait savoir que les agents du CLI de Marseille seraient pleinement restructurés. Cette réponse de bon sens fait écho à l'argumentaire que nous développons depuis le début.

Le DI nous a informés qu'il n'avait pas été averti de cette décision du DG et qu'il s'en étonnait. *Rappel* : D'après le DI, les agents du CLI appelés à exercer au sein du CODT ne changent pas de lieu d'exercice et n'ont donc pas à être pleinement restructurés. Ils conservent leurs points d'ancienneté à la résidence et leur régime indemnitaire, mais pas plus. S'ils demandent une mutation sur une autre résidence, ils ne sont pas prioritaires et ne bénéficient pas des mesures d'accompagnement social. Cette analyse heurte vos élus Solidaires qui ont pour cette raison voté contre la création du CODT lors du CTSD du 15/11/2017. Les agents du CLI de Marseille, sans changer de bâtiment, changent toutefois de direction de rattachement et de résidence administrative. En effet, ils étaient rattachés à la DRGC et dépendront désormais de la DR de Marseille. Ils ont d'ailleurs été priés de déposer une demande de mutation pour rejoindre le CODT.

Le calibrage des effectifs du CODT est actuellement de 17 effectifs de référence (PAE - plafond autorisé d'emplois - 2019). Pour nous, cela est insuffisant. Pour fonctionner correctement, notamment en période de vacances scolaires, il faut porter les effectifs de référence du CODT à 19.

Les travaux au sein du bâtiment de l'avenue Robert Schuman

Nous avons questionné le DI sur l'état d'avancement des travaux du bâtiment de l'avenue Schuman. Pour rappel, aux dernières nouvelles, il était question de débiter les travaux par le troisième étage (CODT / CODM) puis de se concentrer sur le second étage (en vue de préparer l'installation de la RI) avant enfin de s'occuper de la partie gauche (en entrant) du RDC qui devrait abriter à terme le pôle gestion du bureau de Marseille Port.

Après une tournée syndicale rue Allar en décembre dernier, nous en sommes arrivés à la conclusion évidente qu'il ne serait pas décent de faire patienter les collègues aussi longtemps dans de tels locaux. Le DI en a convenu et nous a informés qu'il était entrain de chercher une solution pour faire déménager les collègues d'Allar avant la fin des travaux du bâtiment de la DI. Ces derniers n'ont pas encore débuté. La phase administrative est en cours. Le maître d'œuvre va être recruté puis l'appel d'offre pourra être passé.

Les effectifs du bureau de Marseille Port et les conditions de travail au sein du Hangar 17

Une partie des collègues du bureau de Marseille Port a déménagé début décembre dans les locaux du Hangar 17, aussi dénommés « la Fruitière ». Objectivement, de notre point de vue, la structure du bâtiment est correcte. Ce qui pose un gros problème c'est le fait que ce dernier n'est pas suffisamment isolé, qu'il ne bénéficie pas de doubles vitrages et que le hall n'est pas chauffé. En décembre, les collègues que nous avons rencontrés se sont plaints du froid qui les saisissait arrivant tant par le sol que par les murs et les fenêtres.

Une visite du CHSCT 13 est prévue fin mars. Pour rappel, 3 OS y sont élues : Solidaires (3 sièges) la CGT (4 sièges) et FO (2 sièges).

Lors du comité technique du 08/02/2018, la chef du PLI nous a présenté les travaux à venir au Hangar 17. Une réunion de chantier a eu lieu le 05/02/2018. 3 fenêtres du côté sud vont être changées. Une grille, un portail et un portillon seront posés pour sécuriser les lieux. Concernant le froid arrivant par le sol, le flochage par le dessous du bâtiment est en cours de réalisation. Ce travail est très long mais lorsqu'il sera terminé, l'isolation sera bien meilleure. Une zone « courrier » va être ajoutée à l'endroit où se trouvent actuellement les clapets. L'air passera ainsi moins et cela permettra d'agrandir le bureau de l'avitaillement.

Concernant les effectifs, la situation n'est pas satisfaisante puisque actuellement les effectifs en place au sein de ce bureau s'élèvent à 49 pour un effectif de référence de 53. Le DI nous rappelle que la résidence Marseille CO ne suscite pas assez d'inscriptions au tableau des mutations, et que chaque année ce dernier est épuisé en B et C avant d'avoir pu obtenir le nombre de collègues demandé. La seule marge de manœuvre pour le DI pour obtenir l'arrivée d'agents CO est de faire appel à des sorties d'école. Or cette année, les recrutements OPCO ont été très faibles et aucun agent ni aucun contrôleur n'arriveront à Marseille CO en sortie d'école. Il nous faudra attendre 2019.

La situation des collègues en poste au sein des RR versantes

On nomme « RR versantes » les RR qui sont appelées à fermer dans le cadre de la centralisation comptable. C'est le cas de la RR de Nice qui fermera en octobre 2018, de celle d'Aix-en-Provence, fin mars 2019 et de celle de Bastia, fin octobre 2019. Une RI sera créée à Marseille. Cette décision a été actée en comité technique du 14/09/2017.

Les cellules sociales ont commencé à se réunir afin de recueillir les souhaits d'affectation des agents concernés et de répondre aux premières questions qui se posaient. Pour rappel Solidaires Douanes Méditerranée a fait activer la mise en place de ces cellules par courrier au DI du 09/10/2017.

Au cours de l'audience bilatérale du 1^{er} février, nous avons fait avec le DI le tour de la situation des agents concernés à Nice, Aix et Bastia.

Concernant Aix-en-Provence, nous avons fait savoir au DI que les collègues qui seront affectés au bureau viti CI ou à la Garantie s'inquiètent par rapport aux horaires de travail. En effet, ceux-ci sont actuellement fixes – 8h30 – 17h00 avec une pause méridienne d'1 heure – et ne permettent pas la souplesse offerte par la badgeuse actuellement en service à la RR. Le DI nous a alors lu un mail du DR d'Aix précisant que la mise en place d'une cote de service était envisageable afin de donner un peu plus de liberté d'horaires aux collègues. Solidaires a pris sa plume pour faire activer le dossier par le DR. Nous notons que les textes relatifs à la mise en place de l'ARTT prévoient que « la cote de service constitue le mode de fonctionnement normal du service de viticulture. » tout comme il « constitue le mode de fonctionnement normal du bureau de douane. »

Concernant la Corse, nous rappelons au DI que les agents peuvent bénéficier des mesures de restructuration tout au long du délai de 24 mois à compter de la date du CT actant la fermeture du service. Il en résulte que les agents de la RR de Corse pourront bénéficier des mesures d'accompagnement social au cours de la période allant du 14/09/2017 au 14/09/2019. Les agents qui seraient inscrits au tableau des mutations 2018 et qui seraient mutés à cette occasion devraient donc pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement social sans aucune ambiguïté. Le DI prend note de notre remarque.

Le déménagement de la BSI de Fréjus

Nous avons à nouveau interrogé le DI sur l'état d'avancement des travaux des futurs locaux de la BSI de Fréjus dont la patience des collègues est légendaire. Rappel : les locaux de la BSI de Fréjus, situés à côté de la caserne des douanes, obligent les collègues à travailler dans des conditions indignes de notre administration. La BSI est appelée à déménager dans des locaux précédemment occupés par les services de l'armée.

Le DI nous informe que les travaux vont débiter, la première réunion de chantier aura lieu le 12/02/2018. Les nouveaux locaux devraient être inaugurés début 2019.

Le SRE d'Aix

Ce service avait été vidé de ses effectifs au fil du temps et était encore récemment promis à la fermeture. C'est grâce à la ténacité des agents et à leur mobilisation contre le PSD que les mesures 14 et 22 du PSD ont été abandonnées et que le SRE d'Aix a évité la fermeture.

Solidaires Douanes Méditerranée a été particulièrement actif dans ce combat et nous tenons à votre disposition tous les comptes-rendus de nos interventions sur le sujet. Contrairement à d'autres, nous

avons toujours été fermement opposés à la fermeture du SRE d'Aix. Nous nous félicitons donc de constater que ce SRE va enfin pouvoir renaître de ses cendres. Ce qui nous plaît beaucoup moins, c'est la spécialisation voulue par la DI et par la DG de ce dernier en un SRE Viti, CI, Garantie et blanchiment. Le SRE de Marseille absorbera toute la partie douane précédemment attribuée au SRE d'Aix concernant les départements 04, 05, 83 et 84.

Les effectifs du SRE d'Aix ont été abondés de 4 A sur le PAE 2018 portant les effectifs de référence 6 agents : 1 B et 5 A.

Nous rappelons au DI la nécessité de la validation par le bureau A3 de la DG de ce projet de transfert de compétences ainsi que de l'obligation légale de tenir un groupe de travail, un CHSCT et un CT spécifique sur ce sujet. Nous pensons également qu'un groupe de travail est nécessaire en raison de l'importance du projet.

Nous faisons remarquer au DI que la date de la mise en place du SRE d'Aix nouvelle version fixée par la DR à mai juin 2018 nous semble peu réaliste.

Au cours de cet entretien, nous avons une fois de plus constaté que le DI était ouvert au dialogue et qu'il savait être à l'écoute de nos revendications. Nous vous invitons à nous faire remonter vos questions et vos problèmes afin que nous puissions les relayer.

Pour Solidaires Douanes, Nordin AMAR et Stéphanie CHAUSSADAS

J'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 56 boulevard de Strasbourg- Bâtiment A- 13003 Marseille

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Fonction :

Adresse administrative :

A,

Le,
Signature

Des questions ? Des remarques ? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr